Examen de pratique — Français, secondaire 5

Épreuve unique d'écriture (MEQ) · juin 2026

Examen de pratique (extrait) · 1 question(s) avec corrigé

Conçu selon le barème de correction du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Question 1

Dossier préparatoire — épreuve unique MEQ Sec 5 (L'intelligence artificielle générative en éducation)

Rappel — l'épreuve unique de français écriture (Sec 5)

L'**épreuve unique ministérielle de français écriture** est l'examen le plus important du Sec 5 : elle compte **50 %** de la note finale du cours. Format officiel **2026** :

- **Texte argumentatif** de **500 mots ± 10 %** (450-550 mots)
- **Dossier préparatoire** reçu environ **2-3 semaines avant** l'épreuve : 4 ou 5 textes-sources sur un enjeu de société
- **Jour J** : sujet polémique précis dévoilé + **3 h** pour rédiger, réviser et recopier
- **Seuil de réussite : 60 %.** Près de **19 %** des élèves échouent à la première tentative.

Contexte du dossier no 1 — L'intelligence artificielle générative en éducation

Depuis 2023, les outils d'**intelligence artificielle générative** se sont multipliés dans les salles de classe québécoises. Plusieurs élèves les utilisent pour rédiger des dissertations, résoudre des problèmes ou résumer des œuvres. Le ministère de l'Éducation du Québec étudie présentement une politique encadrant leur usage en milieu scolaire.

Question polémique du dossier :

> *L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (ChatGPT, Claude) devrait-elle être permise aux élèves du secondaire pour faire leurs travaux scolaires ?*

Textes-sources du dossier

Source 1 — *« L'IA, un atout pédagogique sous-exploité »* (Le Devoir, septembre 2026)

> Selon une étude du MIT (2025), les élèves qui utilisent l'IA comme **tuteur personnalisé** progressent de **32 %** plus rapidement en compréhension écrite que ceux qui ne l'utilisent pas. L'IA permet une rétroaction immédiate, jour et nuit, sans coût pour les familles à faible revenu.

Source 2 — *« Quand l'IA tue la pensée critique »* (La Presse, octobre 2026)

> Une enquête de l'Université de Montréal révèle que **68 %** des élèves du secondaire qui utilisent ChatGPT pour leurs dissertations **n'arrivent plus à structurer un argument** sans aide. La professeure Marie Tremblay alerte : *« Nous formons une génération qui ne sait plus penser par elle-même. »*

Source 3 — *« Témoignage : « L'IA m'a sauvée du décrochage » »* (Témoignage d'une élève, Radio-Canada, novembre 2026)

> Émilie, 16 ans, dyslexique, raconte comment l'utilisation encadrée de l'IA lui a permis de **rattraper deux années** de retard scolaire en français. *« Sans IA, j'aurais décroché. Elle ne fait pas mes devoirs : elle m'aide à comprendre. »*

Source 4 — *« Position de la Fédération des syndicats de l'enseignement »* (FSE-CSQ, communiqué de presse, décembre 2026)

> La FSE-CSQ recommande une **utilisation strictement encadrée** : autorisée pour l'apprentissage et la rétroaction, **interdite** pour les évaluations sommatives. *« L'IA est un outil, pas un substitut au cerveau de l'élève. »*

Grille d'évaluation MEQ (5 critères, 100 pts) :
1. **Adaptation à la situation de communication (10 pts)** — intention claire, public cible identifié, registre soutenu maintenu.
2. **Cohérence du texte (10 pts)** — introduction-développement-conclusion respectés, marqueurs de relation variés, progression logique des idées.
3. **Vocabulaire approprié (20 pts)** — précision, variété, registre soutenu, absence de répétitions abusives.
4. **Construction des phrases et ponctuation (30 pts)** — phrases complexes maîtrisées, ponctuation correcte, absence de phrases agrammaticales.
5. **Orthographe d'usage et grammaticale (30 pts)** — **≤ 25 erreurs totales** (au-delà = échec quasi-certain).

Seuil de réussite : 60 % (60/100).

Consigne supplémentaire (fiche 1)

Réutilise au moins 2 statistiques précises tirées des sources.

Ta tâche

(a) Lis les **4 textes-sources** ci-dessus et **extrais 2-3 arguments** par source (mémorise les statistiques précises).
(b) Construis un **plan détaillé** : thèse + 2-3 arguments + contre-argument réfuté + conclusion avec ouverture.
(c) Rédige le **texte complet (500 mots ± 10 %)** en respectant les **5 critères MEQ** énoncés ci-dessus.
(d) Compte tes mots (450-550) et **révise** selon la grille (max 25 erreurs orthographiques).

Corrigé 1

Corrigé — dossier no 1 (L'intelligence artificielle générative en éducation), fiche 1

Plan détaillé recommandé

Thèse : *« L'IA en classe : encadrer plutôt qu'interdire »*

Plan-type (5 sections, 500 mots) :
1. **Introduction (≈ 70 mots)** : sujet amené + sujet posé (thèse explicite) + sujet divisé (annonce des 2 arguments).
2. **Argument 1 (≈ 120 mots)** : phrase-clé + appui sur source(s) + procédé d'étayage.
3. **Argument 2 (≈ 120 mots)** : phrase-clé + appui sur autres source(s) + procédé d'étayage différent.
4. **Contre-argument + réfutation (≈ 100 mots)** : concession + disqualification ou contre-exemple.
5. **Conclusion (≈ 80 mots)** : synthèse + ouverture élargie.

Rédaction-modèle (texte argumentatif complet — 500 mots)

Titre suggéré : *« L'IA en classe : encadrer plutôt qu'interdire »*

Introduction (≈ 70 mots) :

Depuis l'arrivée de ChatGPT en 2022, l'intelligence artificielle générative a bouleversé les habitudes des élèves québécois. **Devrait-on autoriser son usage en milieu scolaire ?** Cette question divise enseignants, parents et élèves. Si l'IA constitue un outil d'apprentissage révolutionnaire pour certains, elle menace la pensée critique pour d'autres. Une utilisation **strictement encadrée** apparaît néanmoins comme la voie la plus prometteuse, permettant de tirer profit de ses bénéfices tout en limitant ses dérives.

Argument 1 (≈ 120 mots) :

D'abord, **l'IA constitue un tuteur personnalisé accessible** à tous, jour et nuit, sans coût pour les familles. Selon une étude du MIT publiée en 2025, les élèves utilisant l'IA comme accompagnateur progressent de **32 %** plus rapidement en compréhension écrite. Pour une élève comme Émilie, citée à Radio-Canada en novembre 2026, l'IA a permis de **rattraper deux années** de retard scolaire et d'éviter le décrochage. Dans un Québec où le taux de diplomation reste inégal selon les régions, cet outil démocratise l'accès au soutien scolaire, qui restait auparavant réservé aux familles ayant les moyens de payer des tuteurs privés. Cette **rupture d'iniquité** mérite d'être soulignée : pendant des décennies, les élèves défavorisés ont accumulé des retards faute d'accompagnement individualisé, alors qu'un assistant intelligent disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre transforme aujourd'hui concrètement leurs perspectives de réussite.

Argument 2 (≈ 120 mots) :

Ensuite, **un usage encadré renforce les compétences** au lieu de les remplacer. La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) propose un modèle clair : l'IA **autorisée** en phase d'apprentissage et de rétroaction, **interdite** en évaluation sommative. Cette distinction permet à l'élève de pratiquer avec un coach virtuel, puis de démontrer ses acquis seul lors des évaluations. C'est exactement la logique utilisée pour les calculatrices au secondaire : autorisées en exercices, interdites aux épreuves de calcul mental. Ce cadre clair évite la dépendance tout en valorisant l'autonomie. De plus, **apprendre à dialoguer efficacement avec une IA** devient une compétence du XXIe siècle aussi fondamentale que savoir naviguer sur Internet l'était dans les années 2000 : la formation scolaire doit absolument intégrer cette nouvelle littératie numérique.

Contre-argument et réfutation (≈ 100 mots) :

Certes, on pourrait objecter que l'IA **menace la pensée critique** : selon La Presse (octobre 2026), **68 %** des élèves utilisateurs de ChatGPT peinent à structurer un argument sans aide. **Néanmoins**, cette dérive résulte d'un usage **non encadré**, pas de l'outil lui-même. Interdire l'IA reviendrait à punir tous les élèves pour les abus de quelques-uns. La solution responsable consiste à **enseigner** aux jeunes l'usage critique de ces outils, comme on enseigne déjà la recherche documentaire sur Internet depuis vingt ans.

Conclusion (≈ 80 mots) :

En somme, l'intelligence artificielle générative en éducation devrait être **autorisée mais strictement encadrée**, distinguant clairement les usages d'apprentissage des évaluations sommatives. Ce cadre permet de profiter d'un soutien personnalisé inédit tout en préservant la pensée autonome. **La véritable question n'est plus d'interdire ou non l'IA, mais bien de former les élèves à devenir des utilisateurs critiques et responsables d'une technologie qui transformera leur avenir professionnel.**

Note simulée de la rédaction-modèle

Critère	Pondération	Note
C1 Adaptation à la situation	10	**9/10**
C2 Cohérence du texte	10	**9/10**
C3 Vocabulaire approprié	20	**18/20**
C4 Construction phrases / ponctuation	30	**27/30**
C5 Orthographe d'usage + grammaticale	30	**27/30**
TOTAL	**100**	**90/100**

Annotations critiques (5 critères MEQ)

- **C1 (Adaptation)** : intention argumentative claire, registre soutenu maintenu, public cible (lecteur instruit) identifié dès l'intro.
- **C2 (Cohérence)** : introduction-développement-conclusion respectés ; marqueurs variés (*d'abord, ensuite, certes, en somme*) ; progression logique.
- **C3 (Vocabulaire)** : lexique précis (*carboneutralité, francisation, citoyenneté numérique*) ; absence de répétitions abusives ; registre soutenu maintenu.
- **C4 (Phrases / ponctuation)** : phrases complexes maîtrisées (subordonnées variées) ; ponctuation correcte (virgules de coordination, deux-points explicatifs).
- **C5 (Orthographe)** : **objectif zéro faute** — particulièrement les accords du participe passé (*recule de 8 % / recule de 2 points*), les homophones (*ces / ses / s'est*) et les terminaisons verbales.

Astuce. À l'épreuve unique, **chronométrer la lecture du dossier en 25-30 minutes** est crucial. Garde **45 minutes** pour la planification, **1 h 30** pour la rédaction et **45 minutes** pour la révision (3 lectures ciblées : sens / syntaxe / orthographe). **Ne dépasse jamais 550 mots** : c'est une **disqualification** au critère C2.